

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 DECEMBRE 2020**

Le 7 décembre 2020 à 18H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine OLLIVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/12/2020

Étaient présents : Madame Martine OLLIVIER, Maire, Sylvie FRANCO, Laurent CELLARIER, Isabelle GONNARD adjoints, Isabelle PALLUY, Nathalie SIDI ATMANE Jean-Michel SIMON, Alisson SEGEALET Danielle COURBON, David BARRALLON, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. Marc LECOINTRE à Mme Martine OLLIVIER
M. Pierre SEUX à Mme Sylvie FRANCO
M. Jean-Marc JANIN à M. Laurent CELLARIER
M. Christophe CHEMEL à Mme Martine OLLIVIER
Mme Emmanuelle GAGNERE à Mme Danielle COURBON

Excusé :

Absent :

Mme Nathalie SIDI ATMANE a été élue secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2020 et signature du registre des délibérations.

Madame le Maire présente ses condoléances à M. Marc LECOINTRE adjoint au Conseil Municipal pour le décès de sa maman et à Mme Emmanuelle GAGNERE, Conseillère Municipale pour le décès de son beau-père.

- **Aménagement centre Bourg, proposition d'honoraires pour étude** : à 11 voix pour le cabinet PLAN B et 4 voix pour le cabinet JULIEN, délibération est prise pour approuver la proposition d'honoraires du cabinet PLAN B pour le projet d'aménagement de la Route Bleue (RD182) de la mairie à la rue du Lavoir, y compris une partie de la rue de la Paix et de la rue des Célestins.

- **SHCB demande d'indemnisation des conséquences dommageables de l'arrêt temporaire du marché** : Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal avait refusé l'indemnisation de 1 187 € demandée par la société SHCB, en charge de la fourniture de repas pour les écoles souhaitant privilégier les commerces de la commune. Une nouvelle proposition de la société SHCB a été faite pour réduire le montant d'indemnisation à 660.12 €. Délibération est prise à l'unanimité pour refuser cette nouvelle demande d'indemnisation.

- **Cantine garderie municipale fixation des tarifs** :

Tarifs des repas, délibération est prise à, 1 voix ne souhaite pas d'augmentation, 1 voix souhaite une augmentation de 0.10€ pour la part repas, 2 abstentions, 11 voix souhaitent une augmentation de 0.05€ pour la part repas,

Les tarifs des repas à compter du 1^{er} janvier 2021 seront de :

- **Forfait cantine-garderie** pour les élèves de l'école publique et privée : **5.05 €** (4.40 € de repas et 0.65 € de garderie).
- **Forfait cantine-garderie pour chaque enfant supplémentaire d'une même famille** et **4.75 €** (4.40 € de repas et 0.35 € de garderie).
- **Tarif pour les bénéficiaires de soutien scolaire et enfants malades** : **4.40 €**
- **Tarif pour enfant bénéficiant seulement de la garderie pendant le temps de la cantine** (bénéficiaire d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou autre) : **0.65€**

Tarifs pour la garderie de l'école publique, délibération est prise à 13 voix pour et 2 abstentions, pour approuver les tarifs suivants :

- **Forfait garderie du matin** lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (7h20/8h20) : **1 € par ½ h**
- **Garderie du soir** de l'école publique (16h30/18h00) : **1 € par ½ h**

- **Décision Modificative affectation crédits compte 165 budget locaux commerciaux** : afin de reporter les crédits de la nouvelle caution pour le remboursement de l'ancienne caution du local bar/tabac, délibération est prise à l'unanimité pour approuver la décision modificative suivante sur le budget locaux commerciaux :

Dépenses d'Investissement : 165 dépôts et cautionnements reçus 1 067.14€

Recettes d'Investissement : 165 dépôts et cautionnements reçus 1 067.14€

- **Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption des budgets primitifs 2021** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Madame le maire, en application de l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement 2021 avant le vote du budget primitif 2020 et délivrer cette autorisation dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020.

- **Vente véhicule communal Kangoo (annule et remplace la délibération du 25/02/2020)** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser la cession du véhicule communal Kangoo.

Délibération à ajouter :

- **Tarif location salle des Mûriers Groupe Dauphiné Média Salons 2021** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver les tarifs pour la location de la salle des Mûriers au Groupe Dauphiné Média pour l'organisation de salons, soit 2 100€ pour septembre 2021.

- **Acte administratif – autorisation de signature à un adjoint** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Monsieur Marc LECOINTRE, premier adjoint, à signer tous les actes administratifs ainsi que les pièces se rapportant aux opérations de cessions de terrain pour élargissement de voies ou autre, les surfaces et les montants concernés étant peu élevé.

- Urbanisme :

Déclaration Préalable :

LOPEZ PEREIRA César Joao – rue des Acacias – division de parcelle

DECLERCQ Gilles – 6 rue du Lavoir – abri de jardin

LAYRISSE Rémy – 38 rue de l'Aubépine -piscine

Certificat d'urbanisme :

SCP PARANT CARNOT -B 65

LARGERON Christophe – B 1193

Me De L'HERMUZIERE -B 2400

SCP TERRAS et FOGLIO – B 344

Me GUILLAUMA Sébastien – B 2173

Me PARISSET Eric – A 63 64

Me Benjamin De L'HERMUZIERE -B 296

Permis de construire :

SCI SARUGO VOULOZAN Sandrine – Allée Clos Solange – 4 villas

ROBIN Yohann et Amélie – 23 rue des Acacias – maison individuelle

- **Questions diverses**

- **Trail des Tulipes** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande du Lions Club pour le prêt de la salle des Mûriers afin d'organiser le trail des Tulipes le 20 mars 2021. Comme l'an dernier, un avis favorable, pour un prêt gracieux de la salle, est donné à cette demande, sous réserve que ce prêt n'engendre pas de frais supplémentaires pour la commune.

- **Direction des Routes RD 182** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal un mail de la direction des routes et des mobilités de l'Ardèche. Un comptage de vitesse pour la RD 182 sera effectué dès que le confinement sera terminé pour analyser les entrées et sorties du village. Un chargé d'opération effectuera une visite sur site concernant la problématique sur le giratoire en sortie de St Cyr et la voie communale desservant le stade afin de proposer différentes options. Un rendez-vous est programmé le 4 janvier pour une présentation de la mission ATC (Assistance Technique pour les Communes).

- **Collecte des déchets** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'Annonay Rhône Agglo expérimente la collecte de cartons bruns sur 5 îlots de propreté situés sur les communes de Félines, Saint-Marcel lès Annonay et Annonay. Ce service de proximité de récupération des cartons bruns pourrait être proposé sur la commune. M. Pierre Seux en charge de l'environnement rencontrera le responsable du tri sélectif et des ordures ménagères de l'Agglo.

- **Salle Campo Santo** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'une association pour la mise à disposition de la salle du Campo Santo, 1 fois tous les 2 mois pour l'organisation d'activités, ateliers créatifs, pour environ 15 enfants. Mme Isabelle Palluy a rencontré la présidente de cette nouvelle association de St Cyr, qui propose des activités manuelles. Comme pour les autres associations de la commune, la salle du Campo Santo sera mise à disposition gratuitement.

- **Guide de l'Ardèche** : Madame Isabelle Palluy présente au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la prochaine parution du guide de l'Ardèche 2021. Les élus donnent un avis favorable à cette proposition pour une parution d'1/2 page pour 200€.

- **Bulletin municipal** : Madame Isabelle Palluy informe le Conseil Municipal que la rédaction du bulletin municipal est en cours, une réunion est prévue avec la commission pour les derniers ajustements. Il sera distribué par les élus entre Noël et le Jour de l'an.

- **CCAS** : Madame Isabelle Palluy informe le Conseil Municipal que les membres du CCAS se sont réunis pour étudier les possibilités de compensation du traditionnel repas des aînés suite à son annulation liée à la COVID 19. Une réflexion est en cours pour une distribution de bons d'achats valables dans les commerces du village aux personnes de plus de 80 ans.

- **Téléthon** : Madame Isabelle Palluy informe que l'organisation du Téléthon sur la commune, notamment avec sa vente de crêpes en drive a permis de récolter 1 100 € de dons. Des remerciements sont adressés aux membres de l'association Familles Rurales qui se sont fortement impliqués dans cette manifestation.